



DELIBERATION N° DEL-2023-06

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE GESTION DU GARD
Séance du 31 mars 2023**

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

**OBJET : Désignation d'un représentant des collectivités à la CAP C suite à démission
Monsieur Bernard MOUNIER**

ETAIENT PRESENTS :

Fabrice Verdier, Président, Jacky REY, Frédéric GRAS, Joffrey LEON, Aurélie GENOLHER, Liliane ALLEMAND, Annick CHOPARD, Henri CROS, Jean-Michel AZEMA, Marie-Andrée DRACS, Nicolas CARTAILLER, Stéphane LIBERI, Nasséra LEGAL, Didier DART, Caroline SAUMADE, Marie-Michèle ALVARO

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Jean-Christian REY, Rémi NICOLAS, Jean-Michel PERRET, Pierre MAUMEJEAN, Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Serge CATHALA, Farès ORCET, Jean-Yves CHAPELET, Thierry JACOT, Régis BAYLE, Olivier MARTIN, Christine LADET, Jean-Bernard GUILHERMET, Philippe RIBOT, Sylvie ARNAL, Sébastien OMBRAS, Gilles TRAUJLET, Florence BOUIS, Jean-François DURAND-COUTELLE, Catherine LANCON, Jean DENAT, Joseph PEREZ, Georges DAUTUN, Mylène CAYZAC PRAME, Françoise LAUTREC, Patrick HIGON, Maryse GIANNACCINI

PROCURATIONS :

Jean-Christian REY à Frédéric GRAS
Pierre MAUMEJEAN à Jacky REY
Régis BAYLE à Fabrice VERDIER

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky REY

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

Sur rapport n°1-5 de Monsieur Fabrice Verdier, Président du centre de gestion du Gard,

Entendu le rapporteur, Monsieur Jacky REY

Vu, le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°89-229 du 17 avril 1989, relatif aux commissions administratives paritaires de la fonction publique territoriale, en son article 5 qui prévoit que les membres des commissions administratives paritaires représentant les collectivités et établissements affiliés au centre de gestion sont désignés par les élus locaux membre du Conseil d'administration, parmi les élus des collectivités et établissements.

Considérant ce qui suit :

Monsieur le Président indique aux membres de l'organe délibérant que conformément à l'article 28 du Code Général de la Fonction Publique, une commission administrative paritaire est créée pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au centre de Gestion.

Chaque CAP comporte un nombre de représentants titulaires du personnel déterminé selon l'effectif, élus par l'ensemble des fonctionnaires de la catégorie et du ressort de la CAP et de représentants titulaires des collectivités. Chaque membre titulaire a un suppléant.

Les représentants des collectivités et établissements sont désignés à l'exception du président de la CAP, par les élus locaux membres du conseil d'administration de ce centre, parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une CAP pour la même catégorie de fonctionnaires.

Monsieur Bernard MOUNIER, maire de la commune Les plantiers est par délibération N°2022-55 du 13 décembre 2022 désigné membre suppléant de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C. Par courrier en date du 9 mars 2023, Monsieur Bernard MOUNIER informe le Président de sa démission en tant que membre la CAP C.

Compte tenu de la demande de Monsieur Bernard MOUNIER, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un membre suppléant de la CAP C au sein du collège des représentants des collectivités.

Le Président fait appel aux élus qui souhaitent s'investir et s'engager sur leur participation et leur présence effective aux instances afin d'assurer le bon fonctionnement des commissions administratives placées auprès du centre de gestion. Le conseil est invité à procéder à ces désignations, lesquelles conduiraient à établir comme suit la composition du collège des représentants des collectivités des commissions administratives paritaires près le centre de gestion :

TITULAIRES	SUPLEANTS
REY Jean-Christian Président Communauté d'Agglo Gard Rhodanien	LADET Christine Adjointe au Maire de St Marcel de Careiret
ALVARO Marie Michèle Vice-Présidente Com com Pays d'Uzès	OMBRAS Sébastien Maire de Vézénobres
GENOLHER Aurélie Maire de Marsillargues Attueh	ORCET Farès Adjoint Maire de Villeneuve lez Avignon
CHOPARD Annick Adjointe au Maire de Vauvert	JOUVE Olivier Vice-Président Com d'Agglo Gard Rhodanien
LIBERI Stéphane Conseiller Municipal Arrigas	ROSIER-DUFOND Josiane Adjointe au Maire d'Aigues Mortes
LEGAL Nasséra Conseillère Municipale La Calmette	GIANNACCINI Maryse Maire de Fons Outre Gardon
CROS Henri Adjoint au maire la Vernarède	ROBELET Olivier Maire de Montfaucon
TRICHOT Benoit Vice-Président Com.d'Agglo du Gard Rhodanien	DART Didier Conseiller Municipal de La Grand Combe

Présidence : Jean-Christian REY

Les membres du conseil d'administration décident à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : de désigner Monsieur Didier DART, conseiller municipal de la commune de la Grand Combe, membre suppléant de la CAP C ;

Article 2 : de mettre à jour la composition des membres titulaires et suppléants de la CAPC.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du centre de gestion du Gard, 183 chemin du Mas Coquillard 30000 Nîmes, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30000 Nîmes. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr pour le recours contentieux.

Le secrétaire de séance

Jacky Rey



Le Président

Fabrice Verdier



Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'Etat le : 03/04/2023
- La publication par voie électronique le : 04/04/2023